Lussier | Labelle CPA INC.
Société de Comptables Professionnels Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.lussierlabellecpa.com

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2019

Lussier | Labelle CPA INC.
Société de Comptables Professionnels Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.lussierlabellecpa.com

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2019

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2 – 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Évolution de l'actif net du fonds – Fonds de réserve – Placements Sports - *Annexe 1*	13

Lussier | Labelle CPA INC.
Société de Comptables Professionnels Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.lussierlabellecpa.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse**,

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lussier Labelle, CPA Inc.

LUSSIER LABELLE, CPA INC.

Par : Jacques Lussier, CPA auditeur, CA

Laval, Québec
Le 16 juillet 2019

Lussier | Labelle CPA INC
Société de Comptables Professionnels Agréés (SPRCP)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019 $	2018 $
PRODUITS		
Subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, responsable du loisir et du sport	**225 334**	232 978
Subvention de l'Institut National du Sport du Québec	**55 000**	48 068
Autres subventions	**3 000**	6 000
Apports reportés constatés à titre de produits	**12 036**	3 858
Cotisations des membres	**41 812**	38 261
Produits liés aux participants aux camps de Floride	**93 474**	87 812
Inscriptions aux championnats provinciaux	**44 506**	41 915
Dons – Fonds de réserve – Placements Sports – *Annexe 1*	**40 390**	59 822
Autres revenus	**42 104**	36 076
	557 656	554 790
CHARGES		
Frais pour l'excellence :		
Salaires et charges sociales	**75 182**	76 046
Frais pour les jeux du Canada	**-**	24 300
Frais pour les officiels	**1 585**	1 882
Frais des camps de Floride	**138 664**	131 758
Frais d'entraîneurs	**70 000**	60 000
Frais d'entretien et de réparations	**13 511**	13 719
Autres frais	**26 686**	20 266
	325 628	327 971
Frais pour le développement	**2 730**	4 004
Frais pour les programmes de compétitions	**82 484**	55 424
Frais du Fonds de réserve – Placements Sports – *Annexe 1*	**3 899**	759
Frais d'administration	**39 360**	35 218
Amortissement des immobilisations corporelles	**44 831**	37 306
	498 932	460 682
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**58 724**	94 108

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019				2018
	Fonds d'affectation d'origine externe - Fonds de réserve - Placements Sports	**Fonds d'affectation d'origine interne**	**Non affecté**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	**$**	$
	Annexe 1	*[note 7]*			
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**124 393**	**132 078**	**497 877**	**754 348**	660 240
Excédent des produits sur les charges	-	-	**58 724**	**58 724**	94 108
Virement de l'excédent des produits sur les charges du Fonds de réserve – Placements Sports – *Annexe 1*	**36 491**	-	**(36 491)**	-	-
Transfert au Fonds non affecté concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles - *Annexe 1*	**(84 519)**	-	**84 519**	-	-
Affectation de l'exercice *[note 7]*	-	**(23 198)**	**23 198**	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**76 365**	**108 880**	**627 827**	**813 072**	754 348

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

BILAN AU 31 MARS 2019

	2019 $	2018 $
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**102 299**	86 583
Comptes clients et autres créances *[note 3]*	**86 913**	163 436
Placements échéant à moins d'un an *[note 4]*	**84 390**	75 178
Charges imputables au prochain exercice	**25 422**	26 229
	299 024	351 426
PLACEMENTS *[note 4]*	**22 460**	14 422
IMMOBILISATIONS CORPORELLES *[note 5]*	**550 016**	429 678
	572 476	444 100
	871 500	795 526
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Charges à payer	**45 744**	19 392
APPORTS REPORTÉS *[note 6]*	**12 684**	21 786
	58 428	41 178
ACTIF NET		
FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE - FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS	**76 365**	124 393
FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE *[note 7]*	**108 880**	132 078
NON AFFECTÉ	**627 827**	497 877
	813 072	754 348
	871 500	795 526

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019 $	2018 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**58 724**	94 108
Nouveaux apports reportés	**2 934**	-
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**44 831**	37 306
Apports reportés constatés à titre de produits	**(12 036)**	(3 858)
	94 453	127 556
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes clients et autres créances	**76 523**	(63 063)
Charges imputables au prochain exercice	**807**	1 671
Charges à payer	**26 352**	(36 648)
	103 682	(98 040)
	198 135	29 516
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(165 169)**	(62 960)
Acquisition de certificats de dépôt	**-**	(664)
Remboursement des membres concernant les prêts de bateaux	**3 750**	4 143
Prêt pour des bateaux à des membres	**(21 000)**	(6 450)
	(182 419)	(65 931)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	**15 716**	(36 415)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**86 583**	122 998
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	**102 299**	86 583

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la *Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec*, promeut le canoë-kayak de vitesse dans la province de Québec et regroupe les membres des clubs de canoë-kayak de vitesse. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi sur les impôts* et elle est en conséquence exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Fonds

L'Association possède trois fonds distincts, soit un fonds d'affectation d'origine externe, un fonds d'affectation d'origine interne dont les objectifs sont établis par le conseil d'administration et un fonds non affecté.

Le Fonds de réserve d'origine externe provient du programme de Placements Sports de Sports Québec et il a été créé pour fournir différents programmes d'activités aux membres de l'Association. Sports Québec reçoit des dons pour l'Association et lui remet une contribution additionnelle de 250% (230% avant 2018). En contrepartie, l'Association remet 20% (10% avant 2018) des sommes reçues à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans se terminant le 31 mars 2023.

Le fonds d'affectation d'origine interne sert à réserver des sommes pour différents projets selon des décisions du conseil d'administration.

Le fonds non affecté sert aux opérations courantes de l'Association.

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'autofinancement reliés aux activités et aux inscriptions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont réalisés.

Les produits des cotisations des membres et affiliations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les autres revenus sont comptabilisés aux exercices pour lesquels ils sont versés.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés en fonction des droits rattachés aux titres détenus.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur les charges à payer, les provisions pour dépréciation des comptes clients et des prêts et, sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *[suite]*

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode linéaire sur les durées indiquées ci-dessous :

	Durées
Équipement de compétition	20 ans
Autres équipements	5 ans
Équipements liés au programme Placements Sports	15 ans
Autres équipements liés au programme Placements Sports	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Camions	8 ans
Remorques	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

Apports reportés

Les apports reçus durant l'exercice pour des charges à encourir lors d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances et des prêts à des membres.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *[suite]*

Instruments financiers *[suite]*

Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association évalue la recouvrabilité des actifs à long terme. Si des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable, une dépense pour la dépréciation équivalente à la différence entre ladite valeur comptable et la juste valeur des actifs est reconnue. La juste valeur est généralement mesurée en utilisant une technique d'évaluation, comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

3. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
	$	$
Comptes clients	**16 042**	15 432
Subventions à recevoir	**43 822**	105 887
À recevoir du Fonds - programme Placements Sports	**27 049**	42 117
	86 913	163 436

4. PLACEMENTS

	2019	2018
	$	$
Certificat de dépôt au taux de 1,15%, échéant en mars 2020, à la juste valeur.	**5 112**	5 112
Certificat de dépôt au taux de 1,40%, échéant en mars 2020, à la juste valeur.	**71 538**	71 538
Prêts à des membres, pour l'acquisition de bateaux, sans intérêts, échéant jusqu'en 2024.	**30 200**	12 950
	106 850	89 600
Moins : Portion échéant à moins d'un an	**84 390**	75 178
	22 460	14 422

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	$	$	$	$
Équipement de compétition	388 785	148 768	240 017	221 571
Autres équipements	1 723	172	1 551	-
Équipements liés au programme Placements Sports	293 374	53 073	240 301	184 814
Autres équipements liés au programme Placements Sports	11 895	1 190	10 705	-
Équipement informatique	54 027	52 587	1 440	1 868
Camions	95 834	48 884	46 950	11 404
Remorques	12 058	4 221	7 837	9 043
Mobilier et équipement de bureau	7 913	6 698	1 215	978
	865 609	315 593	550 016	429 678

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des produits non affectés pour couvrir les charges de fonctionnement et des projets des exercices subséquents. Les apports reportés sont les suivants :

	Solde au début	Nouveaux apports reportés	Affectation de l'exercice	Solde à la fin
	$	$	$	$
Jeux du Canada	19 830	-	(12 036)	7 794
Développement des athlètes d'excellence	-	2 934	-	2 934
Officiels	1 956	-	-	1 956
	21 786	2 934	(12 036)	12 684

7. FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

	2019					2018
	Affectés à la banque de bateaux	Affectés à l'achat d'immobilisations	Affectés à l'achat d'un camion-remorque	Affectés au transport de bateaux	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
Solde au début de l'exercice	77 481	15 547	38 509	541	132 078	118 084
Affectation de l'exercice	-	-	(23 198)	-	(23 198)	13 994
Solde à la fin de l'exercice	77 481	15 547	15 311	541	108 880	132 078

7. FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE *[suite]*

L'Association ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard à ses charges à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Association si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des créances.

Dans le cours normal de ses activités, l'Association effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continuelle et elle examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. L'Association ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

Annexe 1

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DU FONDS – FONDS DE RÉSERVE – PLACEMENTS SPORTS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	$	$
PRODUITS - FONDS DE RÉSERVE		
Produits de dons admissibles au programme Placements Sports (sommes provenant des donateurs)	**11 540**	17 092
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	**28 850**	42 730
	40 390	59 822
CHARGES		
Programme de sécurité	**2 790**	-
Programme de promotion	**1 109**	759
	3 899	759
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**36 491**	59 063
Transfert au fonds général pour l'achat d'immobilisations corporelles liées au programme Placements Sports	**(84 519)**	(28 428)
VARIATION NETTE DE L'EXERCICE	**(48 028)**	30 635
FONDS DE RÉSERVE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**124 393**	93 758
FONDS DE RÉSERVE À LA FIN DE L'EXERCICE	**76 365**	124 393

Au 31 mars 2019, le total des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 60 686$ (50 588$ en 2018) *[note 2]*.